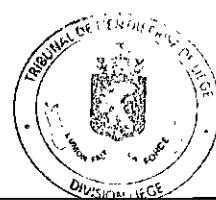


**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



24050425



Greffé

N° d'entreprise : **0250 610 881**

Nom

(en entier) : **Intercommunale de soins spécialisés de Liège**

(en abrégé) : **ISoSL**

Forme légale : **SC**

Adresse complète du siège : **Rue Basse-wez, 145 4020 Liège**

Objet de l'acte : Modification de la fonction dirigeante locale - Directeur général d'ISoSL

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration 29 novembre 2023

Procédure d'appel en vue de la désignation du Directeur général exerçant la fonction dirigeante locale

1.Vu l'article 5111-1 7° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

Vu l'article 27 des statuts d'ISoSL disposant que le Conseil d'administration nomme et révoque une personne qui occupera la fonction dirigeante locale et portera le titre de Directeur général;

Vu qu'en sa séance du 12 septembre 2023, le Conseil d'administration a décidé de la mise à la retraite de Monsieur Eric FIEVEZ, Directeur Général, au 01/03/2024;

Vu qu'à cette date, la fonction de Directeur général deviendra vacante;

Vu les articles 16 à 20 du statut administratif relatifs aux conditions générales d'accès à la nomination;

Vu les annexes I « conditions particulières d'accès dans le cadre de la RGB » et II « code de procédure » dudit statut;

Le Conseil d'administration,

Déclare à l'unanimité la vacance d'un emploi de directeur général à la date du 1er mars 2024

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 21 décembre 2023

c)Rectificatif de la décision du Conseil d'administration du 29 novembre 2023 relative à la procédure d'appel en vue de la désignation du Directeur général exerçant la fonction dirigeante locale

Vu qu'en sa séance du 29 novembre 2023 le Conseil d'administration a déclaré à l'unanimité la vacance d'un emploi de Directeur général à la date du 1er mars 2024;

Vu que cette décision est justifiée par la mise à la retraite de Monsieur Eric Fiévez, Directeur général;

Vu que Monsieur Eric Fiévez aura 65 ans le 2 février 2024;

Vu qu'en vertu du statut administratif d'ISoSL se référant à l'article 158 de la loi communale, Monsieur Eric Fiévez doit être mis à la retraite au plus tard le 2 février 2024;

Vu que l'emploi de Directeur général sera dès lors vacant dès le 2 février 2024;

Vu qu'il convient dès lors de rectifier la décision du Conseil d'administration du 29 novembre 2023;

Le Conseil d'administration,

Déclare, à l'unanimité, la vacance d'un emploi de Directeur général à la date du 2 février 2024.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 31 janvier 2024

a) Désignation du Directeur général, exerçant la fonction dirigeante locale

Madame Caroline Dumont quitte la séance.

Vu la décision du Conseil d'Administration du 29 novembre 2023 déclarant la vacance d'un emploi de directeur général à la date du 2 février 2024;

Vu la décision du Conseil d'administration du 29 novembre 2023 arrêtant le profil de fonction, le programme de l'examen et désignant les membres du jury;

Vu l'appel interne aux candidatures lancé le 1er décembre 2023;

Vu le procès-verbal de l'épreuve orale organisée le 18 janvier 2024;

Vu l'article 27 § 1 des statuts d'ISoSL;

Vu l'article 19 du statut administratif;

Le Conseil d'administration:

Prend acte du résultat de l'examen:

Est lauréate, Madame Caroline DUMONT;

Décide, à l'unanimité:

De dispenser Madame Caroline DUMONT du stage probatoire visé à l'article 19 du statut administratif vu l'exercice de la fonction de Directrice générale adjointe depuis plus d'un an;

De nommer, à titre définitif, Madame Caroline DUMONT, en qualité de Directeur général exerçant la fonction dirigeante locale, à la date du 2 février 2024.